

UNE GOUVERNANCE RIGoureuse ET PARTICIPATIVE

Le Mouvement Desjardins, premier groupe financier coopératif au Canada, le sixième en importance dans le monde, se démarque des institutions financières de nature bancaire par sa gouvernance coopérative qui valorise la participation démocratique de ses membres et de leurs représentants à l'établissement de ses grandes orientations. Il se distingue aussi par des standards élevés en matière de responsabilité sociale qui se traduisent par des actions concrètes contribuant au mieux-être des personnes et des collectivités tant sur les plans économique, social qu'environnemental. En 2010, il a d'ailleurs été lauréat de la catégorie Bilan social des Prix québécois de l'entreprise citoyenne organisés par le magazine *L'Actualité*, National et Korn/Ferry pour la profondeur de son engagement et l'ensemble de son œuvre. Il est aussi passé du vingt-quatrième au septième rang des meilleures entreprises citoyennes au Canada selon le classement tenu par *Coporate Knights*.

L'année 2010 a été marquée par l'adoption du Plan stratégique et du Plan financier 2010-2012 du Mouvement, qui s'appuient sur les orientations définies par les 1500 délégués des caisses réunis en congrès à la fin de l'année 2009, ainsi que par le déploiement d'un nouveau modèle de performance qui intègre des cibles visant à matérialiser les ambitions qui animent notre organisation et qui se regroupent sous les volets suivants :

- Coopération et engagement
- Excellence de l'expérience membre et client
- Leadership et mobilisation du capital humain
- Croissance et innovation
- Rentabilité et productivité
- Solidité financière et gestion des risques

La gouvernance du Mouvement est riche de la contribution passée et actuelle de milliers de dirigeants élus, tous engagés à assurer la pérennité du modèle coopératif, et du leadership de ses dirigeants d'aujourd'hui dont l'action est tournée vers le développement d'une prospérité durable pour toutes les collectivités auxquelles il offre des services.

Faits saillants

Engagé dans la réalisation de son nouveau Plan stratégique, Desjardins a réalisé en 2010 nombre de travaux visant à renforcer sa gouvernance. Guidé par ses valeurs fortes, dont l'intégrité et la rigueur, il a mobilisé toutes ses composantes pour satisfaire aux exigences des autorités gouvernementales et aux attentes de ses parties prenantes ainsi que pour réaliser ses ambitions stratégiques. Voici quelques-unes de ses réalisations :

- Aboutissement de la démarche de réflexion amorcée à l'automne 2008 dont le 20^e Congrès (automne 2009) a été un point tournant qui a mené à l'adoption par le conseil d'administration du Plan stratégique qui définit une vision d'avenir pour le Mouvement, de grandes orientations à portée Mouvement, les stratégies afférentes ainsi que des cibles sur l'horizon 2012.
- Examen et mise en œuvre des recommandations d'un comité chargé de proposer des mesures visant à assurer une cohérence et une plus grande efficacité dans la gouvernance du Mouvement et de ses filiales dans le contexte de la réorganisation survenue en 2009 qui regroupe en secteurs d'affaires ces filiales, le tout dans le respect des exigences réglementaires applicables. Les membres des conseils d'administration des filiales ont été consultés et ont bénéficié de rencontres pour s'assurer d'une cohésion d'ensemble.

- Déploiement de différents livrables découlant des projets du passage aux normes IFRS et au nouveau cadre réglementaire de Bâle II qui visent à assurer, dans les délais prescrits, le respect par toutes les composantes du Mouvement des exigences relatives aux nouvelles normes financières internationales et à la capitalisation. Parmi ces livrables, notons le cadre intégré de gestion du capital du Mouvement, qui a amené le conseil d'administration à se positionner, entre autres, sur les seuils de tolérance aux risques. Aussi, en 2010, des modifications ont été apportées à la *Loi sur les coopératives de services financiers* afin de maintenir la compétitivité de Desjardins tant sur le plan du développement de ses affaires que sur celui de sa capitalisation et de certains éléments de sa gouvernance.
- Lancement des travaux du chantier « Concertation, participation et liaison avec le réseau – volet dirigeants », qui conduira à l'étude en profondeur de 12 sujets touchant plusieurs volets de la gouvernance du Mouvement, notamment le rôle des instances démocratiques de la Fédération, le mode de représentation des caisses au sein de ces instances, la participation des caisses à l'élection à la présidence du Mouvement et le partage des fonctions de présidence du conseil d'administration et de chef de la direction, le rôle et le profil des dirigeants des caisses, le développement de leurs compétences et de leur mobilisation, l'amélioration des mécanismes de concertation et la démocratie électronique.
- Démarrage des travaux touchant la vision de la caisse et la gouvernance des centres des caisses (volet modes de fonctionnement) par le chantier « Optimisation de la performance du Mouvement – réseau des caisses ». La gouvernance des caisses et de leurs centres (volet rôle des dirigeants élus) fait l'objet de travaux par le chantier « Concertation, participation et liaison avec le réseau » et sera pris en charge par la commission sur la gouvernance en 2011 en vue de recommandations au conseil d'administration.
- Mise en œuvre du chantier « Productivité » menant notamment au déploiement d'une nouvelle approche de dialogue sur la performance entre les intervenants locaux, régionaux, du réseau des caisses de groupes et à l'échelle Mouvement.
- Tenue du Rendez-vous des présidents des conseils d'administration et directeurs généraux et du Rendez-vous des présidents des conseils de surveillance (Québec) et des comités de vérification (Ontario) des 450 caisses Desjardins pour aligner le réseau et ses dirigeants sur des enjeux majeurs du Mouvement sur le plan de la gestion de sa performance.
- Adoption de différentes politiques pour renforcer l'encadrement en matière financière et de gestion des risques. Le conseil a notamment adopté une révision de la norme portant sur la gestion intégrée des risques qui vient renforcer et clarifier substantiellement la gouvernance des risques dans les caisses et leurs centres. Cette norme constitue un cadre global, intégré et simplifié de la gestion des risques pour le réseau des caisses. Un programme de gestion de la fraude a été mis sur pied et on a procédé à la révision des outils permettant le signalement des actions contraires aux encadrements réglementaires du Mouvement.
- Développement et mise en place d'un portail extranet dans un environnement sécurisé pour l'ensemble des dirigeants élus afin de répondre aux besoins accrus en communication pour une gouvernance plus efficace des caisses et du Mouvement.
- Tenue d'un colloque du conseil d'administration du Mouvement en vue d'accroître son efficacité et son efficacité de même que celles de ses commissions et comités qui a résulté en la mise en œuvre de différentes mesures.

Politique sur la gouvernance de la Fédération

La Fédération met en œuvre une politique de gouvernance évolutive et respectueuse des lignes directrices de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et de l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF), dont le contenu est adapté à la nature coopérative de Desjardins. Cette politique a été adoptée par la Caisse centrale Desjardins, les filiales et les caisses dans une version qui prend en compte leurs particularités.

La première adaptation fondamentale est liée à l'objectif même de la gouvernance de Desjardins, qui vise avant tout à lui permettre de réaliser sa mission, soit contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités. Guidée par des objectifs à long terme, cette gouvernance est centrée sur la création de valeur économique pour le bénéfice de ses membres et de leurs collectivités, qui profitent alors :

- d'une offre de service concurrentielle, complète, intégrée et accessible;
- de ristournes individuelles et collectives;
- d'une contribution active au développement local et régional dans une perspective de prospérité durable.

Application des lignes directrices en matière de gouvernance

MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

1. Administration de la Fédération

Le conseil d'administration assume explicitement la responsabilité de l'administration saine et prudente de la Fédération. Il veille à ce que soient mis en place les mécanismes et les structures qui lui permettent de jouer pleinement son rôle. Il revoit périodiquement son fonctionnement dans une perspective d'amélioration continue et veille à la protection du patrimoine du Mouvement, de ses quelque 5,8 millions de membres et de ses clients.

Il joue un double rôle puisque ses responsabilités touchent la Fédération comme entreprise, mais aussi le Mouvement comme groupe financier de nature coopérative. En effet, la Fédération est l'organisme d'orientation, de planification, de coordination, de surveillance et de contrôle de l'ensemble des activités du Mouvement. La structure organisationnelle centrée sur les secteurs d'affaires et les fonctions Mouvement vient renforcer ce rôle en rapprochant la Fédération et les filiales des caisses et de leurs membres. Elle vise notamment à optimiser la performance globale, à simplifier l'organisation et à renforcer la gestion financière ainsi que la gestion des risques.

En vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, le conseil exerce tous les pouvoirs de la Fédération, à l'exception de ceux qu'il délègue de temps à autre à ses commissions et comités. Il assume notamment les responsabilités suivantes :

a. Culture d'intégrité

Il incombe au conseil d'administration de préserver la nature coopérative de Desjardins, qui se définit à travers les principes et valeurs de la coopération établis par l'Alliance coopérative internationale, et de promouvoir ses valeurs fortes qui sont : l'argent au service du développement humain, l'action démocratique, l'engagement personnel, la rigueur et l'intégrité ainsi que la solidarité avec le milieu. Dans ce contexte, il lui revient de veiller au respect du *Code d'éthique et de déontologie du Mouvement Desjardins* par les membres de la direction, les gestionnaires, les employés et les dirigeants élus.

Soulignons que la Fédération dispose d'un conseil d'éthique et de déontologie (CEDEO) qui relève de l'assemblée générale de la Fédération au même titre que le conseil d'administration. Il en est de même pour les caisses Desjardins dont l'instance responsable de l'éthique et de la déontologie se nomme « conseil de surveillance » au Québec et « comité de vérification » en Ontario. Le CEDEO a la responsabilité d'assurer l'évolution du Code et de produire, au besoin, des avis en matière d'éthique ou de déontologie. Une structure de soutien des activités de ce conseil permet le déploiement d'activités de sensibilisation et de formation, en plus d'offrir un service-conseil. Ces mesures concrétisent les efforts de Desjardins pour assurer le respect du Code, lequel prévoit d'ailleurs des sanctions en cas de dérogation aux règles déontologiques. Desjardins dispose aussi d'un mécanisme de signalement confidentiel des actions contraires au Code et aux encadrements réglementaires.

Le *Code d'éthique et de déontologie du Mouvement Desjardins*, accessible au public sur le site *desjardins.com* et sur les portails intranet de la Fédération, invite chacune des personnes actives au sein de Desjardins à faire preuve d'une éthique fondée sur l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et l'altruisme.

b. Processus de planification stratégique et financière

Le conseil d'administration dispose d'un processus continu de planification stratégique et financière pour le Mouvement Desjardins, qui inclut l'élaboration d'un plan financier et d'un plan de capitalisation. Il est appuyé par le comité de direction du Mouvement dans ses responsabilités d'assurer l'intégration des orientations et des plans stratégiques et financiers des caisses et des secteurs d'affaires, ainsi que la cohérence des stratégies de développement des affaires, le tout en tenant compte des risques. L'essence de ce plan stratégique est largement communiquée aux dirigeants élus, aux gestionnaires et aux employés pour en assurer une compréhension commune. Une reddition de comptes est faite périodiquement pour permettre au conseil d'administration d'en suivre la mise en œuvre.

L'exercice de planification stratégique 2010-2012 a mis à contribution à la fois les caisses et les instances démocratiques de la Fédération, compte tenu de l'ampleur du virage souhaité par le conseil d'administration. Du plan stratégique et financier découle un plan d'affaires pour le réseau coopératif (PARC)⁽¹⁾. La responsabilité de la réalisation de ces plans est confiée au comité de direction du Mouvement. Le conseil d'administration joue à cet égard un rôle de suivi, de surveillance et de contrôle et veille à obtenir les renseignements qui lui permettront d'apporter les correctifs nécessaires, au besoin.

Quant à la Caisse centrale Desjardins, à Desjardins Capital de risque et à la Fiducie Desjardins, leur conseil d'administration respectif adopte un plan stratégique et financier triennal mis à jour chaque année.

c. Détermination et gestion des principaux risques

Le conseil d'administration voit à la détermination des principaux risques de la Fédération et du Mouvement, définit les seuils de tolérance à ces risques et s'assure de la mise en place par la direction des systèmes pertinents pour les gérer de façon intégrée. À cet égard, la Fédération compte sur l'appui de la première vice-présidence Gestion des risques, Mouvement Desjardins. Le conseil d'administration de la Fédération, appuyé par sa commission Gestion des risques, assure un arrimage avec sa commission Vérification et Inspection, qui demeure responsable des risques liés au processus de divulgation de l'information financière. Il en est de même pour la Caisse centrale Desjardins, Desjardins Capital de risque et la Fiducie Desjardins. Le comité de direction du Mouvement appuie aussi le conseil d'administration dans l'exercice de cette responsabilité; ce dernier reçoit, annuellement, un rapport sur la situation globale des risques dans le Mouvement. La commission Gestion des risques tient des séances à huis clos, sans la présence de membres de la direction. Aussi, le conseil peut compter sur les travaux du comité de gestion intégrée des risques Mouvement, lequel regroupe les responsables en gestion des risques de la Fédération et des différents secteurs d'affaires.

(1) Le PARC est un plan d'affaires d'un an consolidant les plans d'affaires des 450 caisses et de la Fédération et intégrant la contribution des filiales à l'offre de service intégrée destinée aux membres propriétaires des caisses. Le processus menant à l'établissement du PARC est révisé périodiquement pour répondre aux attentes des caisses.

d. Planification de la relève

Le conseil d'administration supervise l'évolution du programme de planification de la relève et est appuyé dans cette responsabilité par la commission Ressources humaines et la première vice-présidence Capital humain et Culture, Mouvement Desjardins. La commission veille à la réalisation de ce programme, fait rapport au conseil d'administration et formule, au besoin, des recommandations à l'intention de celui-ci. Le programme permet de suivre l'évolution du bassin de personnes ayant été identifiées comme relève potentielle à des postes de direction, ce qui permet d'y avoir recours rapidement, selon les besoins.

En ce qui concerne le poste de président du conseil et chef de la direction, marque de la distinction coopérative de Desjardins, son titulaire est élu par un collège électoral formé de 255 représentants des caisses du Québec et de l'Ontario⁽²⁾ et du président et chef de la direction du Mouvement en fonction. Bien qu'il n'ait pas à nommer le titulaire de ce poste, le conseil d'administration se préoccupe de la relève en déterminant notamment les grands paramètres des mandats de la présidence du Mouvement, d'une durée de quatre ans. Le processus électoral est encadré par un règlement de la Fédération et par le Code d'éthique et de déontologie et est supervisé par un comité d'élection formé de dirigeants élus et indépendants du conseil d'administration, qui a entre autres pour responsabilité d'établir les règles de conduite et le processus électoral. L'ensemble du processus électoral, et plus particulièrement ses règles afférentes de même que le guide de conduite applicable aux candidats et aux membres du collège électoral, est sous la responsabilité du comité d'élection à la présidence.

e. Intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion

Le conseil d'administration, appuyé par sa commission Vérification et Inspection, veille à la mise en place de systèmes de contrôle efficaces (comptables, administratifs et de gestion) pour garantir l'intégrité de ses activités et obtient les redditions de comptes requises de la direction. Le conseil d'administration est appuyé dans cette responsabilité par le chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins, dont le plan annuel de travail est approuvé par la commission Vérification et Inspection. Un processus rigoureux de gouvernance financière est en place au sein du Mouvement des caisses Desjardins afin de supporter adéquatement le chef de la direction financière du Mouvement à qui revient la responsabilité d'attester les états financiers consolidés et cumulés du Mouvement, conjointement avec le chef de la direction du Mouvement. Les travaux amorcés en 2009 concernant l'évolution de la gouvernance financière et des contrôles internes du réseau des caisses se sont poursuivis en 2010. Ainsi, des travaux importants ont été menés pour faire évoluer et déployer le système de contrôle interne du réseau des caisses afin qu'il soit efficace, efficient et adapté à la réalité du réseau des caisses tout en respectant les exigences des autorités réglementaires, et qu'il permette aux instances décisionnelles d'avoir l'assurance raisonnable que les objectifs d'affaires du Mouvement Desjardins et du réseau des caisses soient atteints.

Le conseil d'administration veille aussi à ce que le comité de direction du Mouvement lui fournisse, ainsi qu'à ses commissions et comités, des informations intègres, présentées à temps et adaptées aux besoins particuliers de ses administrateurs, de façon à leur permettre de tirer parti des occasions d'affaires qui surviennent et d'évaluer les risques. Les membres du conseil sont invités à évaluer au fur et à mesure la qualité des dossiers soumis en soutien à la prise de décision.

La direction dispose d'information de gestion permettant de suivre efficacement les principaux indicateurs de performance, et ce, pour le bénéfice notamment du conseil d'administration qui obtient ainsi plus rapidement les données stratégiques soutenant la prise de décision. Les systèmes d'information de gestion font l'objet d'améliorations continues.

Les administrateurs reçoivent au moins trimestriellement de l'information financière et d'exploitation permettant d'évaluer la situation du Mouvement et l'avancement des projets que mène la Fédération. Le conseil d'administration s'assure que l'organisation possède les politiques et les mécanismes appropriés pour favoriser la production et la présentation de cette information.

Pour remplir efficacement son rôle, le conseil d'administration de la Fédération se réunit régulièrement, selon un calendrier préétabli. Les administrateurs reçoivent à l'avance l'ordre du jour et la documentation relative à ces réunions afin d'assurer des discussions éclairées et de faciliter le processus décisionnel. Ce dernier point constitue un défi constant et est discuté au moment des réunions du conseil.

Les administrateurs disposent des outils technologiques permettant l'accès à la documentation relative aux réunions et aux encadrements des activités du Mouvement.

f. Orientations stratégiques de communication

Le conseil d'administration adopte des orientations stratégiques de communication alignées sur le Plan directeur des communications 2010-2012 en précisant les actions à réaliser et les résultats à mesurer. La Fédération élabore aussi des plans de communication internes et externes pour mieux encadrer ses relations avec les caisses et leurs membres, les secteurs d'affaires et leurs clients, ses employés, les organismes socioéconomiques, communautaires et non gouvernementaux, les leaders d'opinion, le public, les médias, les agences de notation et les gouvernements.

La Fédération encadre notamment la divulgation de l'information financière et des changements importants pouvant influencer sur la situation financière du Mouvement. Elle dispose aussi de divers mécanismes lui permettant d'assurer une communication efficace auprès des diverses parties prenantes. Ces mécanismes sont, notamment : la vice-présidence exécutive Communications, l'Ombudsman, l'équipe de soutien à l'éthique et à la déontologie de la vice-présidence Soutien à la coopération et Secrétariat général, le processus de règlement des plaintes de la caisse (*Votre satisfaction, ma priorité*) et, dans le Mouvement, les assemblées générales annuelles, la divulgation trimestrielle des résultats financiers du Mouvement, ses publications (dont son rapport annuel, son rapport de responsabilité sociale et coopérative, les revues *Desjardins*, *Espace D*, *Entreprises* et *Partenaires*, les bulletins d'information destinés aux employés), sa ligne téléphonique sans frais, son portail intranet, son site Internet où l'on trouve une section *Relations avec les membres*, le Service aux membres de la Fédération et le mécanisme de signalement des actions contraires au Code d'éthique et de déontologie et aux encadrements réglementaires.

Aussi, la Fédération entretient des relations avec les agences de notation internationales et coordonne les relations du Mouvement avec les divers niveaux de gouvernement dans le respect des lois en vigueur sur le lobbying.

(2) Les membres des conseils des représentants.

2. Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Fédération compte 22 membres et est constitué d'une majorité de personnes non reliées, dont les critères de désignation sont énumérés au paragraphe 3.

Les deux vice-présidents des conseils des représentants de la région Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord du Québec ainsi que de la région Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine participent également aux réunions du conseil d'administration à titre d'administrateurs délégués.

3. Application de la définition de personne non reliée

Le conseil d'administration compte cinq administrateurs reliés, soit le président du conseil et chef de la direction du Mouvement et quatre directeurs généraux de caisse. Le premier est relié parce qu'il est membre de la direction de la Fédération, et les quatre autres parce qu'ils sont employés de coopératives du groupe, en l'occurrence de caisses. Par ailleurs, aucun administrateur n'a de lien d'affaires ou personnel avec les membres du comité de direction du Mouvement, ni d'intérêts susceptibles, au jugement du conseil d'administration, de nuire de façon importante à sa capacité d'agir au mieux des intérêts de la Fédération et du Mouvement, ni d'intérêts raisonnablement susceptibles, encore une fois au jugement du conseil d'administration, d'être perçus comme nuisibles.

Pour le guider dans le jugement qu'il porte, le conseil d'administration se réfère aux dispositions du Code d'éthique et de déontologie applicables à ses administrateurs et aux déclarations d'intérêts produites annuellement par ces derniers. Aucun administrateur ne siège à d'autres conseils d'administration de grandes entreprises. En général, ils occupent un ou deux postes d'administrateur auprès de sociétés à but non lucratif.

La liste des administrateurs avec mention de leur statut d'administrateur relié ou non relié se trouve en page 10 de ce rapport.

4. Processus de mise en candidature

Compte tenu de la structure coopérative du Mouvement et du principe de délégation qui y prévaut, le conseil d'administration de la Fédération est composé de personnes élues par les délégués des caisses membres de la Fédération qui, réunis en assemblée dans chacune des régions ou en assemblée des caisses de groupes, élisent directement 17 des 22 membres du conseil d'administration. Ces personnes assument la présidence des conseils des représentants⁽³⁾.

Il revient donc aux délégués des caisses de choisir, parmi les candidats intéressés, les personnes les plus aptes à jouer deux rôles, soit administrer la Fédération et le Mouvement dans son ensemble et assurer un rôle de représentation en région ou auprès du réseau des caisses de groupes. Au moment des mises en candidature, un rappel est fait des responsabilités et exigences relatives à la fonction de président de conseil des représentants. Parce qu'ils agissent comme dirigeants de caisse, comme membres de leur conseil des représentants, et ensuite comme membres du conseil d'administration de la Fédération, cette dernière peut compter sur des administrateurs qui connaissent en profondeur les activités du Mouvement tout en étant indépendants de la direction. Cette connaissance des activités de l'organisation est un avantage significatif découlant de la structure coopérative du Mouvement.

Les présidents des conseils des représentants ont aussi la responsabilité d'assurer aux caisses une compréhension des orientations que définit le conseil d'administration, de voir à l'efficacité des mécanismes de concertation, de participation et de liaison avec le réseau ainsi que de communiquer au conseil d'administration les préoccupations des caisses qu'ils représentent. La préoccupation du bien commun des membres et des autres parties prenantes du Mouvement anime les membres du conseil d'administration qui assument un leadership en cette matière.

Les quatre autres postes occupés par des directeurs généraux de caisse sont comblés par une élection tenue lors d'une assemblée des représentants de la Fédération. Le dernier poste est réservé au président du conseil et chef de la direction du Mouvement. La présence de quatre directeurs généraux de caisse vise à donner l'assurance au conseil d'administration que les orientations qu'il adopte et leur mise en œuvre sont adaptées à la réalité des caisses.

Ainsi, le processus d'élection des administrateurs de la Fédération assure en soi l'indépendance des membres du conseil d'administration envers le président du conseil et chef de la direction du Mouvement, puisque ce dernier n'a aucune influence sur leur élection.

Par ailleurs, les règles relatives à la composition du conseil d'administration favorisent la stabilité et la continuité de la gouvernance du Mouvement, puisque les mandats de ses membres sont de trois ans, renouvelables, et que le tiers d'entre eux sont sortants de charge annuellement. Par conséquent, les administrateurs ont le temps d'approfondir leur connaissance des dossiers et de participer activement aux travaux du conseil. Depuis 2001, on observe un renouvellement naturel et continu dans la composition du conseil d'administration, mais à un rythme qui assure le maintien de sa performance globale.

La composition du conseil d'administration est équilibrée par la présence de représentants de toutes les régions du Québec, des caisses de groupes et des caisses populaires de l'Ontario, mais aussi par la somme des compétences et des expériences que l'on y retrouve (expert-comptable, avocat, notaire, gestionnaire, médiateur professionnel, professeur d'université en gestion, gestionnaire du réseau des caisses, enseignant du réseau de l'éducation, entrepreneur, directeur général de caisse, etc.).

Tous les processus, modalités et exigences relatifs à l'exercice des responsabilités d'un administrateur de la Fédération et d'un président de conseil des représentants sont énumérés dans un guide mis à la disposition des dirigeants des caisses, à la fois pour soutenir les personnes intéressées à poser leur candidature et pour aider ceux qui élisent les dirigeants de la Fédération.

(3) Les conseils des représentants sont des instances démocratiques de la Fédération. Le rôle du conseil des représentants est, dans chacune des régions et pour le regroupement des caisses de groupes, d'assurer une vie associative dynamique par : la concertation entre les caisses de la région et avec la Fédération ; son influence sur la prise de décision touchant les grandes orientations et les projets importants par une participation active aux consultations ; sa contribution à l'identification des enjeux régionaux et des occasions de développement des affaires ; son suivi de la satisfaction des membres et de l'image de Desjardins dans la région ; la présence institutionnelle dans la région. Il anime la vie associative grâce au leadership de ses membres auprès des caisses. Il s'assure que les préoccupations formulées par les caisses de la région ou du réseau des caisses de groupes sont prises en compte par la Fédération.

5. Évaluation de l'efficacité des instances

Le conseil d'administration, ses commissions et ses comités évaluent annuellement leur performance à partir d'objectifs mesurables fixés par le conseil d'administration en début d'année. Les pistes d'amélioration ainsi que les points à surveiller déterminés lors de cet exercice d'évaluation font l'objet d'un plan d'action recommandé au conseil d'administration par la commission sur la gouvernance, qui veille à son suivi. Le conseil d'administration reçoit d'ailleurs un rapport d'avancement à la mi-année. Le programme d'évaluation des instances de la Fédération prévoit également une démarche d'autoévaluation suivie d'une rencontre individuelle de chaque administrateur avec le président du conseil. Les volets mobilisation et développement des compétences sont intégrés au processus. Le président du conseil est responsable du processus d'évaluation et la commission sur la gouvernance en assure la supervision.

La commission Orientation coopérative est aussi associée à l'évaluation du conseil d'administration en déposant annuellement un rapport qui confirme dans quelle mesure ce dernier s'est acquitté de son premier objectif annuel, qui est de s'assurer que ses décisions importantes tiennent compte des éléments de la distinction coopérative de Desjardins.

6. Programme d'accueil et de formation des nouveaux administrateurs

La Fédération assure l'accueil et la formation continue de ses administrateurs et prépare les sessions en fonction de leurs besoins spécifiques.

Tout nouvel administrateur bénéficie d'une session d'intégration comportant notamment une rencontre avec certains membres de la direction et la remise d'un manuel de référence contenant les renseignements essentiels à l'exercice de ses fonctions. Ce manuel est également disponible à l'ensemble des administrateurs de la Fédération sur un intranet qui leur est spécifiquement destiné (portail dirigeants). Tout administrateur reçoit un document rappelant les attentes et devoirs afférents à ses fonctions. Des sessions d'accueil sont également tenues pour assurer une intégration efficace d'un nouveau membre d'une commission ou d'un comité du conseil.

Au besoin et sur demande, des rencontres sont organisées avec du personnel spécialisé de la Fédération, de la Caisse centrale, de Desjardins Capital de risque et de la Fiducie Desjardins pour aider les administrateurs à approfondir leur connaissance générale et spécifique de l'entreprise et de ses principaux dossiers stratégiques.

Le programme de formation des membres du conseil d'administration s'intègre à la programmation des activités de l'Institut coopératif Desjardins, institut de formation créé à l'intention des dirigeants élus et des gestionnaires du Mouvement des caisses Desjardins. Les travaux visant à recentrer tous les efforts de formation sur les priorités stratégiques et à en optimiser la diffusion se sont poursuivis en 2010. De façon plus spécifique, en 2010, les membres du conseil d'administration ont bénéficié d'un perfectionnement en gestion intégrée des risques visant notamment à établir les seuils de tolérance, en plus d'une formation sur les effets de l'application des nouvelles normes financières internationales.

7. Taille du conseil

La composition du conseil d'administration permet la représentation adéquate des caisses des 17 régions couvrant le territoire du Québec et d'une partie de l'Ontario ainsi que des caisses de groupes.

Malgré leur nombre élevé, les administrateurs s'imposent une bonne discipline et une gestion efficace des réunions. Ils ont d'ailleurs tenu, en 2010, un colloque pour échanger sur l'efficacité et l'efficience du conseil d'administration, de ses commissions et de ses comités.

De plus, les rencontres informelles et périodiques entre le président du conseil et chef de la direction et les administrateurs accroissent l'efficacité des réunions formelles. Les résultats de l'évaluation de la performance du conseil d'administration confirment d'année en année la très grande pertinence de ces rencontres. Chacune des réunions du conseil d'administration, d'une commission ou d'un comité est suivie d'une période de huis clos de laquelle sont absents les membres de la direction de la Fédération, exception faite du président du conseil et chef de la direction lorsqu'il ne doit pas se retirer pour des questions d'indépendance.

8. Politique de rémunération des administrateurs

Le conseil d'administration révisé annuellement sa politique encadrant la rémunération de ses administrateurs, des membres du conseil d'éthique et de déontologie et des membres des conseils des représentants. Le conseil bénéficie de la recommandation de la commission sur la gouvernance, laquelle étudie attentivement l'évolution du marché dans ce domaine.

Les barèmes de cette politique sont en deçà des tendances de l'industrie, mais tiennent compte de façon appropriée de la culture de Desjardins, de l'ensemble des fonctions assumées auprès de la Fédération, de la Caisse centrale Desjardins, de Desjardins Capital de risque et de la Fiducie Desjardins, et des risques et des exigences inhérents aux fonctions citées précédemment. Soulignons que les membres du conseil d'administration maintiennent le statu quo des barèmes depuis le 1^{er} janvier 2008 et qu'il a été décidé de faire de même en 2011. Ajoutons que la rémunération du président et chef de la direction fait l'objet d'une recommandation d'un comité spécifique du conseil, dont la totalité des membres sont des administrateurs non reliés. Celui-ci ne retire personnellement aucune somme d'argent pour les postes qu'il assume comme administrateur des composantes énumérées plus haut.

Barèmes de rémunération des membres des conseils d'administration de la Fédération, de la Caisse centrale Desjardins, de Desjardins Capital de risque et de la Fiducie Desjardins ainsi que des membres du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération et de la Caisse centrale Desjardins

	FÉDÉRATION	DESJARDINS CAPITAL DE RISQUE	CAISSE CENTRALE DESJARDINS	FIDUCIE DESJARDINS	FILIALES
Présidence du CA ⁽⁴⁾	Aucune car assumée par le président et chef de la direction du Mouvement	20 000 \$ remis à la Fédération car assumée par le président et chef de la direction du Mouvement	20 000 \$ remis à la Fédération car assumée par le président et chef de la direction du Mouvement	20 000 \$ remis à la Fédération car assumée par le président et chef de la direction du Mouvement	10 000 \$ comme président du CA
Indemnité annuelle pour une présidence de commission ou de comité ⁽⁵⁾	6 500 \$	6 500 \$	6 500 \$	6 500 \$	6 500 \$
Indemnité annuelle pour un membre du conseil d'administration ^(6,7)	7 500 \$	7 500 \$	7 500 \$	7 500 \$	10 000 \$
Indemnité annuelle pour un membre d'une commission ou d'un comité du conseil d'administration ⁽⁸⁾	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Allocation de présence pour une réunion du conseil d'administration ⁽⁹⁾	1 000 \$ (maximum par jour)	1 000 \$ (maximum par jour)	1 000 \$ (maximum par jour)	1 000 \$ (maximum par jour)	1 000 \$ (maximum par jour)
Allocation de présence pour une réunion d'une commission ou d'un comité ⁽⁹⁾	500 \$ (par demi-journée)	500 \$ (par demi-journée)	500 \$ (par demi-journée)	500 \$ (par demi-journée)	500 \$ (par demi-journée)
Conférence téléphonique	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$
Allocation de présence pour les membres du conseil d'éthique et de déontologie ou du comité de déontologie	1 500 \$ pour la présidence 750 \$ pour les membres	500 \$ (par demi-journée)	1 500 \$ pour la présidence 750 \$ pour les membres	1 500 \$ pour la présidence 750 \$ pour les membres	500 \$ (par demi-journée)
Compensation pour la présidence des conseils des représentants ⁽⁶⁾	15 000 \$	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Allocation de présence pour les membres des conseils des représentants	300 \$ par réunion	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

s. o. : sans objet

(4) La présidence du conseil des filiales est assumée par un membre du conseil d'administration de la Fédération.

(5) Pour les commissions ou les comités ayant moins de quatre réunions, l'allocation de présence est doublée à la place du versement d'une indemnité annuelle.

(6) Un membre du conseil de la Fédération reçoit 30 000 \$ comme indemnité annuelle pour agir comme administrateur de la Fédération, de la Caisse centrale Desjardins, de Desjardins Capital de risque et de la Fiducie Desjardins. Ce montant est réparti également entre ces quatre composantes. Pour les deux administrateurs délégués, cette indemnité est de 23 250 \$, à laquelle s'ajoute un montant de 7 500 \$ comme vice-présidents de leur conseil des représentants respectif.

(7) En ce qui concerne les quatre directeurs généraux qui sont membres des conseils d'administration, la politique prévoit qu'il appartient au conseil d'administration de leur caisse de décider s'ils conservent l'ensemble de leur rémunération.

(8) L'indemnité annuelle de membre est versée, et ce, indépendamment du nombre de commissions ou de comités auxquels siègent ces membres au sein de la Fédération, de la Caisse centrale Desjardins (CCD), de Capital Desjardins inc. (CDD), de Desjardins Capital de risque (DCR) ou de la Fiducie Desjardins (FD). Une seule indemnité est donc versée pour les fonctions assumées à la Fédération, à la CCD, à DCR et à la FD. Pour un membre d'une commission ou d'un comité qui n'est pas membre du conseil d'administration, l'indemnité est de 5 000 \$.

(9) Peu importe le nombre de réunions de conseils d'administration, commissions et comités dans la même journée, l'allocation quotidienne maximale est de 1 000 \$; tous les efforts sont faits pour concentrer les réunions dans une même journée afin de limiter le plus possible les coûts. Le conseil d'administration de la Fédération peut inviter tout dirigeant élu de caisse à être membre d'un comité formé par lui. Le conseil d'administration détermine la rémunération en se basant sur la nature des responsabilités confiées et en s'appuyant sur les barèmes établis.

Rémunération des membres du conseil d'administration

Est divulguée la rémunération individuelle touchée par les membres du conseil d'administration pour les fonctions qu'ils assument à titre d'administrateur à la Fédération, à Desjardins Capital de risque (DCR), à la Caisse centrale Desjardins (CCD), à la Fiducie Desjardins (FD) ou à titre de président du conseil d'une filiale.

NOM	REÇUE DE LA FÉDÉRATION, DE DCR, DE LA CCD ET FD		AUTRES HONORAIRES ⁽¹⁰⁾		TOTAL 2010
	JETONS DE PRÉSENCE	INDEMNITÉ ANNUELLE	JETONS DE PRÉSENCE	INDEMNITÉ ANNUELLE	
BARIL, Jacques	39 700 \$	70 500 \$			110 200 \$
BÉLANGER, Annie P.	57 300 \$ ⁽¹¹⁾	37 750 \$			95 050 \$
BLAIS, Thomas ⁽¹²⁾	10 600 \$	16 750 \$		4 500 \$ ⁽¹³⁾	31 850 \$
BOUDREAU, Laurier	39 600 \$	32 000 \$			71 600 \$
BOULERICE, Donat ⁽¹⁴⁾	30 500 \$	39 000 \$			69 500 \$
CHAMBERLAND, Serges	46 400 \$	73 500 \$			119 900 \$
CHARBONNEAU, Louise ⁽¹⁵⁾	21 600 \$	16 000 \$			37 600 \$
DUGUAY, Denis	41 400 \$	51 000 \$			92 400 \$
DUMAS, Alain	41 700 \$	32 000 \$			73 700 \$
GAGNÉ, André (prés. CA de DGA) ⁽¹⁶⁾	49 100 \$ ⁽¹¹⁾	47 000 \$	9 800 \$	28 500 \$	134 400 \$
GRANT, Norman	46 700 \$	60 500 \$			107 200 \$
LACHAPELLE, André ⁽¹⁷⁾	9 600 \$	11 750 \$			21 350 \$
LAFORTUNE, Andrée	77 181 \$ ⁽¹⁸⁾	84 500 \$			161 681 \$
LAUZON, Marcel (prés. CA de DID) ⁽¹⁶⁾	41 300 \$	47 000 \$	6 200 \$	28 500 \$	123 000 \$
LEBLANC, Pierre	54 300 \$	64 000 \$			118 300 \$
LEMELIN, Line ⁽¹⁹⁾	27 000 \$	35 250 \$			62 250 \$
LEROUX, Monique F. ⁽²⁰⁾	— \$	— \$			— \$
LEVASSEUR, Pierre	48 500 \$	52 000 \$			100 500 \$
PARÉ, Denis	50 100 \$	59 000 \$			109 100 \$
PERRON, Johanne ⁽²¹⁾	9 900 \$	8 000 \$			17 900 \$
RAÏCHE, Alain	35 100 \$ ⁽¹¹⁾	31 500 \$			66 600 \$
ROY, Michel	38 000 \$ ⁽¹¹⁾	53 500 \$			91 500 \$
SAMSON, Clément (prés. CA de DGAG) ⁽¹⁶⁾	49 900 \$ ⁽¹¹⁾	53 500 \$ ⁽¹¹⁾	13 800 \$	30 500 \$	147 700 \$
ST-PIERRE BABIN, Sylvie (prés. CA de DSF) ⁽¹⁶⁾	39 800 \$	51 000 \$	12 400 \$	28 500 \$	131 700 \$
TOURANGEAU, Serge (prés. CA des VMD) ⁽¹⁶⁾	29 500 \$	51 000 \$	10 000 \$	35 000 \$	125 500 \$
TURCOTTE, Benoit	43 500 \$	38 000 \$			81 500 \$
VINET, Yvon	42 900 \$	47 000 \$			89 900 \$
Total	1 021 181 \$	1 163 000 \$	52 200 \$	155 500 \$	2 391 881 \$⁽²²⁾

(10) Montants reçus à titre de président du conseil d'administration d'une filiale.

(11) Inclut la rémunération spéciale reçue soit à titre de président du comité de suivi au signalement intervenu à la CCD, comme représentant au Conseil Québécois de la Coopération et de la Mutualité, ou comme participant au Comité Aviseur Dirigeants, au Comité sur la Gouvernance des filiales ou les travaux du Portail des dirigeants

(12) Mandat terminé en avril 2010.

(13) Montant reçu comme administrateur de la Desjardins Credit Union (DCU).

(14) Mandat ayant débuté le 17 avril 2010.

(15) Mandat terminé en juin 2010.

(16) Desjardins Gestion d'actifs (DGA), Développement international Desjardins (DID), Desjardins Groupe d'assurances générales (DGAG), Desjardins Sécurité financière (DSF), Valeurs mobilières Desjardins (VMD).

(17) Mandat terminé en mars 2010. A reçu une rémunération additionnelle de 38 800 \$ à titre de président du conseil de Capital régional et coopératif Desjardins qui est un fonds indépendant du Mouvement Desjardins.

(18) Inclut une rémunération spéciale de 22 715 \$ versée en 2010 pour des travaux réalisés en 2008 aux fins du comité de suivi au signalement intervenu à la CCD.

(19) Mandat ayant débuté le 27 mars 2010.

(20) La présidente du Mouvement ne reçoit aucune rémunération à titre de présidente du conseil d'administration de la Fédération. En ce qui concerne CCD, DCR et Fiducie, la rémunération qu'elle reçoit est versée en totalité à la Fédération.

(21) Mandat ayant débuté le 29 septembre 2010.

(22) 63% de ce montant est afférent aux fonctions assumées à la Fédération seulement.

Rémunération des membres du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération

NOM	JETONS DE PRÉSENCE
Bourgeois, Isabelle	6 400 \$
Cardinal, Marcel	6 600 \$
Douvry, Josyane	7 600 \$
Lee-Gosselin, Hélène	15 200 \$
Pichette, Ronald	6 400 \$
Perreault, Lise B.	8 400 \$
Sarrazin, Claire	7 600 \$
St-Aubin, Jacques ⁽²³⁾	2 700 \$
Yelle, Michel ⁽²⁴⁾	4 200 \$

(23) Jacques St-Aubin a terminé son mandat le 30 août 2010.

(24) Michel Yelle a commencé son mandat le 30 août 2010.

Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers*, l'enveloppe budgétaire globale pour le versement des allocations de présence des membres du conseil d'administration, des conseils des représentants et du conseil d'éthique et de déontologie est autorisée par l'assemblée générale de la Fédération. C'est l'ensemble de la rémunération (indemnité annuelle et allocation de présence) qui fait l'objet d'une reddition de comptes à l'assemblée générale. Cette dernière bénéficie d'un rapport sur l'évolution de cette rémunération à chaque année. L'enveloppe budgétaire globale est passée de 2 476 000 \$ en 2008 à 2 497 682 \$ en 2009 et à 2 668 779 \$ en 2010.

9. Composition des commissions et comités

Le conseil d'administration crée et définit les mandats des divers commissions et comités dont il a besoin pour exercer ses responsabilités d'orientation, de planification, de surveillance et de contrôle et pour alléger son fonctionnement. Ces commissions et comités sont composés en totalité ou en quasi-totalité de personnes non reliées. La composition et le mandat de ces commissions et comités sont revus annuellement.

10. Responsabilité à l'égard de la gouvernance

Le conseil d'administration confie à la commission sur la gouvernance le mandat de veiller à l'application et à l'évolution du programme de gouvernance à la lumière des nouvelles tendances de l'industrie; celle-ci formule au conseil d'administration ses observations et recommandations. Cette commission tient des séances à huis clos, sans la présence de membres de la direction. La commission sur la gouvernance n'a pas de rôle à jouer quant au choix des administrateurs de la Fédération. Elle est toutefois responsable du processus de sélection des administrateurs des filiales du Mouvement.

11. Limite de l'autorité du comité de direction du Mouvement

Les responsabilités du président du conseil et chef de la direction du Mouvement sont précisées dans le règlement de régie interne de la Fédération. Le conseil d'administration a aussi établi par écrit un partage très clair des responsabilités entre le conseil d'administration et le comité de direction du Mouvement. Cet encadrement est appelé à évoluer en 2011 à la lumière des travaux du chantier « Concertation, participation et liaison avec le réseau » afin de concrétiser les bénéfices recherchés sur le plan de la performance de la gouvernance.

Les objectifs annuels du président du conseil et chef de la direction du Mouvement sont recommandés au conseil d'administration par le comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement (CRGPCDM). En ce qui concerne les objectifs des membres du comité de direction, ils sont fixés par le président et chef de la direction dans le cadre d'entretiens sur la performance avec chacun des membres du comité en tenant compte de leur régime d'intéressement.

Le conseil d'administration s'est doté de principes directeurs liés à la fixation des objectifs pour assurer une saine gestion des régimes d'intéressement et une application équitable pour l'ensemble des composantes de Desjardins. Une évaluation annuelle permet de mesurer l'atteinte de ces objectifs. En ce qui concerne le président du conseil et chef de la direction du Mouvement, le CRGPCDM supervise son évaluation et chaque administrateur y participe de façon anonyme au moyen d'une grille préétablie par ce comité et en l'absence des membres de la direction.

12. Indépendance du conseil d'administration face au comité de direction du Mouvement

Le conseil d'administration a mis en place différentes structures et procédures pour assurer son indépendance par rapport à la direction du Mouvement.

1. Un seul poste d'administrateur est occupé par un membre de la direction du Mouvement, qui est aussi un dirigeant élu par des représentants des membres (le président du conseil et chef de la direction du Mouvement).
2. L'assemblée générale a créé le poste de vice-président du conseil d'administration, dont le titulaire prend en charge la direction des réunions du conseil d'administration lorsque les sujets traités exigent le retrait du président du conseil et chef de la direction. Le règlement de régie interne prévoit que le vice-président du conseil remplace le président du conseil lorsque ce dernier ne peut agir.
3. Des rencontres informelles périodiques ont lieu entre les administrateurs. Le président du conseil et chef de la direction fait le suivi auprès des membres de la direction du Mouvement, ces derniers n'étant pas présents à ces rencontres. Tant les administrateurs non reliés que les administrateurs reliés sont toutefois présents à ces rencontres, étant donné que les échanges portent sur des dossiers ne comportant pas de risque de conflit d'intérêts pour les administrateurs reliés.
4. Des périodes à huis clos sont tenues sans la présence de la direction (sauf le président du conseil et chef de la direction) à l'issue de chacune des réunions du conseil d'administration ou du comité exécutif. Il en est de même pour les commissions du conseil.
5. La présidence de la commission Vérification et Inspection est assumée par un administrateur non relié.
6. La commission sur la gouvernance (dont un seul membre est une personne reliée) assume le mandat :
 - a. d'administrer la relation du conseil d'administration avec le comité de direction du Mouvement ;
 - b. de voir à ce que le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités. Par ailleurs, la responsabilité d'élaborer ou de superviser les ordres du jour du conseil d'administration et de ses comités est confiée au président du conseil d'administration et chef de la direction du Mouvement.
7. Seuls des administrateurs non reliés siègent au comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement.
8. L'appui, au besoin, d'un conseiller externe est fourni pour les dossiers touchant la rémunération globale des cadres aux membres de la commission Ressources humaines et du comité sur la rémunération globale du président du Mouvement.

La Fédération dispose aussi d'un conseil d'éthique et de déontologie dont les membres sont élus par l'assemblée générale. Ses membres sont tous indépendants de la direction et du conseil d'administration.

Positionnement concernant la non-séparation des fonctions de président du conseil et de chef de la direction

Les fonctions de président du conseil et de président et chef de la direction du Mouvement ne sont pas séparées. Cette décision de l'assemblée générale des membres de la Fédération est traduite dans le règlement de régie interne de la Fédération. Elle sera examinée en 2011 par le chantier « Concertation, participation et liaison avec le réseau » à la suite d'une proposition adoptée lors de l'assemblée générale de la Fédération de 2010. Tout changement à l'égard de cette question et d'autres considérations touchant la gouvernance du Mouvement qui sont aussi à l'étude feront éventuellement l'objet d'orientations de la part des délégués des caisses réunis en congrès. Soulignons qu'au début de 2011, le conseil d'administration a apporté des ajustements à la structure d'organisation ce qui se traduit notamment par la confirmation d'un rôle et de responsabilités opérationnelles et fonctionnelles élargis à l'un des membres actuels de la direction du Mouvement⁽²⁵⁾, et ce dans le sens de ce qui est préconisé par le Règlement de régie interne de la Fédération. Par cette décision, le conseil d'administration a donné suite à la volonté de la présidente et chef de la direction du Mouvement de se consacrer davantage au rayonnement de la coopération au sein du Mouvement et auprès des collectivités, aux grands dossiers stratégiques du Mouvement et au développement de l'organisation, à la gouvernance ainsi qu'à la mobilisation des dirigeants élus du Mouvement et du personnel.

Les principaux éléments qui justifient la position actuellement en vigueur sont les suivants :

- À la différence des autres entreprises où le chef de la direction est nommé par le conseil d'administration, le titulaire de cette fonction chez Desjardins est élu par un collège électoral composé de 255 représentants des membres de la Fédération et du président et chef de la direction en fonction ou sortant de charge. Sa première responsabilité est de veiller à la protection générale des intérêts des quelque 5,8 millions de membres de Desjardins ; ses intérêts sont ainsi alignés sur ceux de ces membres.
- La présidente du conseil et chef de la direction de Desjardins n'a pas d'influence sur le choix des membres du conseil d'administration ou du conseil d'éthique et de déontologie, puisque ceux-ci sont élus par les représentants des caisses au sein des instances démocratiques responsables de l'élection de ces derniers.
- Le conseil d'administration s'est doté d'un comité sur la rémunération globale de la présidente et chef de la direction du Mouvement, composé entièrement d'administrateurs indépendants pour éliminer tout risque de conflit d'intérêts en cette matière.
- En raison de la complexité se rattachant à la direction et à la gestion des activités du Mouvement, il est essentiel que le président du conseil connaisse intimement les activités, affaires et dossiers de la Fédération et du Mouvement pour jouer efficacement son rôle de leader et de rassembleur, que ce soit auprès des dirigeants élus, de la direction des différentes composantes de Desjardins ou des membres des caisses.
- La structure organisationnelle du Mouvement telle qu'elle vient d'être revue vise notamment à aligner l'organisation de manière à dégager la présidente du conseil et chef de la direction du Mouvement des questions liées à l'exploitation de la Fédération et du Mouvement. Les filiales du Mouvement, qui sont actuellement placées sous la responsabilité d'un premier vice-président et directeur général d'un secteur d'affaires, continueront de l'être. Par ailleurs, dans la même perspective de ce qui a été mentionné en introduction, la coordination des grandes fonctions du Mouvement et de la Fédération sera désormais sous la responsabilité du premier vice-président exécutif à la direction du Mouvement et de la Fédération.

(25) Le poste de premier vice-président exécutif Développement, Stratégie et Performance, Mouvement évolue en celui de premier vice-président exécutif à la direction du Mouvement et de la Fédération.

13. Commission Vérification et Inspection

En raison de ses activités liées à l'inspection des caisses, la commission Vérification et Inspection (CVI), constituée en vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, remplit le rôle d'un comité de vérification pour la Fédération. Elle est entièrement composée d'administrateurs non reliés; deux d'entre eux, dont la présidente de la commission, ont une expertise comptable.

Les rôles et les responsabilités de la commission sont définis de façon à donner à ses membres une indication claire de leurs fonctions, qui sont de l'ordre de la surveillance. La CVI dispose des pouvoirs et de toute l'information voulue pour remplir son mandat. Elle revoit toute l'information financière, supervise les redditions de comptes requises et exerce un rôle de premier plan quant à la surveillance et l'appréciation de l'adéquation des contrôles relatifs à l'information financière. Elle dispose de moyens de communication directs avec les responsables de la vérification interne du Mouvement, du Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins⁽²⁶⁾ ainsi qu'avec les vérificateurs externes pour discuter et passer en revue certaines questions, le cas échéant. La CVI tient des séances à huis clos, sans la présence de membres de la direction.

La CVI veille à l'indépendance du secteur de la vérification interne du Mouvement et adopte son plan d'action annuel.

14. Engagement de conseillers externes

Un administrateur peut retenir les services d'un conseiller externe aux frais de la Fédération. Toutefois, pour assurer la pertinence du recours à de tels conseillers, une demande en ce sens doit être adressée à la commission sur la gouvernance.

Mandats et composition des commissions, des comités et du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération

Au 31 décembre 2010

N.B.: * personne non reliée
** administrateur délégué

COMITÉ EXÉCUTIF (CE)

(composé de sept administrateurs)

Ce comité exerce les mêmes fonctions et les mêmes pouvoirs que le conseil d'administration, à l'exclusion de ceux que le conseil d'administration se réserve ou attribue à un autre comité ou à une commission. Il a tenu 14 réunions, 4 vidéoconférences et 6 conférences téléphoniques en 2010.

Ses membres

Monique F. Leroux, présidente du CA
Denis Paré*, vice-président du CA
Clément Samson*, secrétaire du CA
Serges Chamberland*
Alain Dumas⁽ⁱ⁾
André Gagné*
Sylvie St-Pierre Babin*

(i) A commencé son mandat en juin 2010.
Louise Charbonneau a siégé jusqu'en juin 2010.

COMMISSION ORIENTATION COOPÉRATIVE (COC)

(composée de cinq administrateurs)

Cette commission assure une vigie du respect de l'identité coopérative de Desjardins et de l'actualisation de ses valeurs fortes. Elle veille aussi au respect des éléments de la distinction coopérative. Au besoin, elle formule des recommandations au conseil d'administration. Elle a tenu quatre réunions, trois conférences téléphoniques et une vidéoconférence en 2010.

Ses membres

Michel Roy*, président
Annie P. Bélanger*/**
Denis Duguay*
Line Lemelin⁽ⁱ⁾
Yvon Vinet*

(i) A commencé son mandat à la fin de mars 2010.
Louise Charbonneau et Serge Tourangeau ont siégé jusqu'en juin 2010 et mars 2010 respectivement.

COMMISSION VÉRIFICATION ET INSPECTION (CVI)

(composée de cinq administrateurs)

Cette commission supervise les activités du Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins. Elle soutient le conseil d'administration dans ses responsabilités de surveillance et de contrôle de la Fédération et du Mouvement. Elle examine en profondeur tous les éléments touchant la divulgation de l'information financière. Elle a tenu 20 journées de réunion en 2010.

Ses membres

Andrée Lafortune*, FCA, présidente
Annie P. Bélanger*/**
Donat Boulerice⁽ⁱ⁾
Pierre Leblanc*, FCA
Pierre Levasseur*

(i) A commencé son mandat à la fin d'avril 2010.
Thomas Blais a siégé jusqu'en avril 2010.

COMMISSION GESTION DES RISQUES (CGR)

(composée de six administrateurs)

Cette commission appuie le conseil d'administration dans l'identification et le suivi des principaux risques auxquels sont susceptibles de faire face la Fédération et le Mouvement. Elle a tenu 6 réunions et 10 conférences téléphoniques en 2010.

Ses membres

Serges Chamberland*, président
Norman Grant*
Marcel Lauzon*
Line Lemelin⁽ⁱ⁾
Michel Roy*
Serge Tourangeau⁽ⁱ⁾

M^{me} Andrée Lafortune* et M. Alain Raïche y siègent comme observateurs.

(i) Ont commencé leur mandat à la fin de mars 2010.
André Lachapelle et Benoît Turcotte ont siégé jusqu'en mars 2010.

(26) Le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins fournit des opinions indépendantes sur la gestion et les états financiers des caisses. Ainsi, il surveille, par ses travaux d'inspection et de vérification, les risques liés aux activités du réseau et détermine si ces risques sont gérés selon des pratiques de gestion saines et prudentes conformément aux lois, normes et règles déontologiques en vigueur; par ailleurs, il vérifie les états financiers des caisses, covérifie les états financiers du Mouvement des caisses Desjardins suivant les normes de vérification reconnues et exprime une opinion sur ceux-ci.

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES (CRH)

(composée de cinq administrateurs)

Cette commission revoit périodiquement le positionnement du Mouvement en matière de rémunération globale afin de permettre à celui-ci de maintenir une position concurrentielle dans le marché. Elle s'assure que les pratiques de rémunération appliquées dans le Mouvement respectent les politiques et principes directeurs du Mouvement. Le mandat de cette commission exclut l'examen des dossiers touchant les conditions d'emploi du président du conseil et chef de la direction. Elle a tenu huit réunions et deux conférences téléphoniques en 2010.

Ses membres

Monique F. Leroux, présidente du CA
Denis Paré*, vice-président du CA
André Gagné*
Marcel Lauzon*
Yvon Vinet*

COMITÉ SUR LA RÉMUNÉRATION GLOBALE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION DU MOUVEMENT (CRGPCDM)

(composé de quatre administrateurs)

Ce comité, dont la totalité des membres sont des administrateurs non reliés, a pour mandat de formuler des recommandations au conseil d'administration en ce qui concerne la rémunération, les conditions de travail et les objectifs annuels du président et chef de la direction. Ce comité a tenu deux réunions en 2010.

Ses membres

Denis Paré*, vice-président du CA
André Gagné*
Marcel Lauzon*
Yvon Vinet*

COMMISSION SUR LA GOUVERNANCE (CG)

(composée de cinq administrateurs)

Cette commission appuie le conseil d'administration dans l'application et l'évolution du programme de gouvernance. Elle supervise également le processus menant à la recommandation de candidatures pour les postes d'administrateur des filiales du Mouvement. Elle est aussi responsable de la supervision du programme d'évaluation des membres du conseil d'administration, et de ses commissions et comités, ainsi que de la mise en œuvre de la politique de développement durable et de la politique sur l'exercice des droits de vote. La commission sur la gouvernance a tenu sept réunions et une vidéoconférence en 2010.

Ses membres

Monique F. Leroux, présidente du CA
André Gagné*
Clément Samson*, secrétaire du CA
Sylvie St-Pierre Babin*
Yvon Vinet*

COMMISSION PLACEMENTS

(composée de quatre administrateurs et d'un membre externe)

Cette commission a pour mandat d'appuyer le conseil d'administration dans l'établissement et le suivi des politiques de placement pour les Fonds Desjardins et dans la supervision de la sélection des conseillers et sous-conseillers en valeurs. Elle examine également la performance des fonds et de la gestion discrétionnaire et veille à la conformité des opérations de fonds de placement. La commission Placements a tenu cinq réunions et une conférence téléphonique en 2010.

Ses membres

Jacques Baril*, président
Laurier Boudreault
Alain Dumas
Normand Grégoire*
Benoît Turcotte*/**

COMITÉ DE RETRAITE DU MOUVEMENT DESJARDINS (CRMD)

(composé de représentants des employeurs, des participants, des retraités et d'un membre externe)

En vertu des pouvoirs qui lui sont dévolus par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et par le règlement du Régime de rentes du Mouvement Desjardins, le comité de retraite a la responsabilité d'administrer sainement le régime de retraite, de gérer la caisse de retraite et de verser aux participants et à leurs survivants les prestations promises. Les membres qui représentent les employés, les employeurs et les retraités partagent le rôle de fiduciaire de la caisse de retraite. Le comité de retraite a tenu quatre réunions et une conférence téléphonique en 2010.

La Fédération des caisses Desjardins du Québec représente tous les employeurs de Desjardins pour le compte du Régime de rentes du Mouvement Desjardins. Le conseil d'administration de la Fédération a le pouvoir décisionnel en certaines matières, dont le règlement du Régime, la nature et les modalités d'application des bénéfices octroyés aux participants et aux retraités, les taux de cotisation ainsi que l'utilisation du surplus. La Fédération, par son conseil d'administration, se porte garante des obligations (rentes aux employés) résultant de la participation de l'ensemble des employeurs du Mouvement Desjardins au Régime.

Les représentants des employeurs sont nommés par le conseil d'administration de la Fédération. Les représentants des participants et des retraités sont élus démocratiquement par le groupe qu'ils représentent.

Représentants de l'employeur provenant du conseil d'administration

Denis Paré, président*
Norman Grant*, secrétaire
Jacques Baril*
Serges Chamberland*
Pierre Leblanc*
Benoît Turcotte*/**(i)

(i) A commencé son mandat à la fin de mars 2010.
Thomas Blais a siégé jusqu'en mars 2010.

Représentants des participants

Guy Cormier
Vincent Coulombe
Mario Lévesque
Sylvain Rouleau

Représentant externe

Reynald Harpin*

Représentant des retraités et des participants détenant une rente différée

Michel-Pierre Bergeron

Observateur pour les participants actifs

Simon Garneau

Observateur pour les participants non actifs

Yvon Lesiège

COMITÉ DE PLACEMENT

Sous la responsabilité du comité de retraite, qui élabore la politique de placement, le comité de placement a le mandat de s'assurer que cette politique est appliquée, au même titre qu'il coordonne les activités des gestionnaires de fonds à qui sont confiés des mandats de gestion. Le comité de placement a tenu cinq réunions et quatre conférences téléphoniques en 2010.

Ses membres

Jacques Baril*, président
Serges Chamberland*, secrétaire
Guy Cormier, observateur
Reynald Harpin*
Pierre Leblanc*
Denis Paré*
Benoît Turcotte*/**⁽ⁱ⁾

(i) A commencé son mandat à la fin de mars 2010.
Sylvain Rouleau a siégé jusqu'en mars 2010.

COMITÉ DE VÉRIFICATION, DE DÉONTOLOGIE ET DE CONFORMITÉ

Ce comité agit à titre de responsable de la surveillance du processus d'information financière, des règles d'éthique et de déontologie, de la politique de traitement des plaintes, de la gestion de la conformité réglementaire et de la gouvernance. Il a tenu trois réunions en 2010.

Ses membres

Norman Grant*, président
Sylvain Rouleau, secrétaire
Vincent Coulombe

CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

(composé de huit dirigeants élus)

Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers*, la Fédération dispose d'un conseil d'éthique et de déontologie indépendant du conseil d'administration, dont les huit membres sont des dirigeants élus de Desjardins. Ce conseil bénéficie de l'appui d'une équipe relevant de la vice-présidence Soutien à la coopération et Secrétariat général de la Fédération. Il a tenu, en 2010 six réunions ordinaires, trois conférences téléphoniques et une journée de formation en délibération éthique. Ses membres ont été invités à participer à un colloque au cours de cette même année.

L'une des premières responsabilités du conseil d'éthique et de déontologie est de veiller à l'indépendance et à l'objectivité du service d'inspection et du service de vérification de la Fédération (Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins, voir note au bas de la page 195) à l'égard des caisses et de faire des recommandations au président du conseil et chef de la direction du Mouvement pour la nomination de la personne devant assurer la direction de ces services.

Le conseil d'éthique et de déontologie a aussi pour rôle d'adopter les règles déontologiques applicables aux dirigeants du Mouvement et des filiales et aux employés de la Fédération et des caisses, de les soumettre à l'approbation du conseil d'administration et de voir à ce qu'elles soient respectées par les caisses et la Fédération, d'appuyer les caisses et la Fédération dans l'application des règles déontologiques, d'émettre des avis, observations et recommandations en matière de déontologie et d'éthique, particulièrement en cas de dérogation, d'aviser le conseil d'administration dans les cas de dérogation aux règles déontologiques et lorsque la Fédération contrevient à la *Loi sur les coopératives de services financiers* et aux règlements se rapportant aux transactions intéressées ainsi qu'aux règles sur les conflits d'intérêts, de s'assurer que soient traitées les plaintes provenant des caisses ou d'autres membres de la Fédération (Caisse centrale Desjardins, sociétés de portefeuille, filiales) concernant la Fédération. Ce conseil tient des séances à huis clos, sans la présence de membres de la direction. En 2010, il a revu certaines des dispositions du Code d'éthique et de déontologie qui appartiennent à la partie commune à toutes les composantes du Mouvement ainsi que certaines des règles particulières du réseau coopératif.

Ses membres

Hélène Lee-Gosselin*, présidente
Claire Sarrazin*, secrétaire
Isabelle Bourgeois*
Marcel Cardinal*
Josyane Douvry*
Lise B. Perreault*
Ronald Pichette*
Michel Yelle*⁽ⁱ⁾

(i) Michel Yelle a commencé son mandat le 30 août 2010.
Jacques St-Aubin a siégé jusqu'au 30 août 2010.

Relevé des présences des membres du conseil d'administration de la Fédération

NOM ⁽²⁷⁾	CA	CE	COC	CVI	CGR	CRH	CRGP CDM	CG	CP	CRMD	CP CRMD	CVDC CRMD	CORE
Baril, Jacques	33/33								6/6	5/5	9/9		11/11
Bélanger, Annie P.	26/33		8/8	19/20									8/9
Blais, Thomas	6/10			4/5						1/1		1/1	1/2
Boudreault, Laurier	31/33								5/6				10/10
Boulerice, Donat	23/23			12/12									7/7
Chamberland, Serges	30/33	23/24			15/16					4/5	8/9		8/8
Charbonneau, Louise	15/15	7/8	5/5										3/4
Duguay, Denis	33/33		7/8										11/12
Dumas, Alain	32/33	16/16			7/7				6/6				7/10
Gagné, André	32/33	23/24				10/10	2/2	8/8					10/11
Grant, Norman	32/33				16/16					5/5		3/3	9/9
Lachapelle, André	5/7				3/5								10/11
Lafortune, Andrée	29/33			20/20	15/16								9/9
Lauzon, Marcel	32/33				15/16	9/10	2/2						9/9
Leblanc, Pierre	32/33			20/20						5/5	9/9		10/10
Lemelin, Line	25/26		4/4		7/9								11/11
Leroux, Monique F.	33/33	24/24				10/10		8/8					—
Levasseur, Pierre	32/33			20/20									8/9
Paré, Denis	31/33	22/24				10/10	2/2			5/5	9/9		9/9
Perron, Johanne	9/12												9/9
Raïche, Alain	31/33				9/9								10/11
Roy, Michel	30/33		8/8		14/16								12/12
Samson, Clément	33/33	24/24						8/8					9/10
St-Pierre Babin, Sylvie	32/33	24/24						8/8					11/11
Tourangeau, Serge	29/33		3/4		8/9								9/9
Turcotte, Benoît	33/33				7/7				6/6	4/4	6/6		11/11
Vinet, Yvon	33/33		8/8			10/10	2/2	8/8					11/11

(27) Conseil d'administration (CA), comité exécutif (CE), commission Orientation coopérative (COC), commission Vérification et Inspection (CVI), commission Gestion des risques (CGR), commission Ressources humaines (CRH), comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement (CRGPCDM), commission sur la gouvernance (CG), commission Placements (CP), comité de retraite du Mouvement Desjardins (CRMD), comité de placement du comité de retraite du Mouvement Desjardins (CPCRMD), comité de vérification, de déontologie et de conformité du comité de retraite du Mouvement Desjardins (CVDC CRMD), conseil des représentants (CORE).

Note

Pour le CA, le nombre 33 représente le nombre de jetons de présence versés. Il y a eu 24 journées de réunion et 9 conférences téléphoniques. La politique prévoit le versement de jetons de présence de 1 000 \$ par jour de réunion et de 200 \$ pour une conférence téléphonique. Peu importe le nombre de réunions de conseils d'administration, commissions et comités dans la même journée, l'allocation quotidienne maximale est de 1 000 \$; tous les efforts sont faits pour concentrer les réunions dans une même journée afin de limiter le plus possible les coûts. Le conseil d'administration de la Fédération peut inviter tout dirigeant élu de caisse à être membre d'un comité formé par lui. Le conseil d'administration détermine la rémunération en se basant sur la nature des responsabilités confiées et en s'appuyant sur les barèmes établis.

Pour la CVI, le nombre 20 représente le nombre de jetons de présence versés. La CVI a une incidence sur les activités de la Fédération, de Desjardins Capital de risque, de la Caisse centrale Desjardins, de Capital Desjardins et de la Fiducie Desjardins. Elle donne également des avis aux conseils d'administration des divers fonds de placement et du Cabinet de services financiers.

Relevé des présences des membres du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération

NOM	NOMBRE DE RÉUNIONS
Bourgeois, Isabelle	9/11
Cardinal, Marcel	10/11
Douvry, Josyane	10/11
Lee-Gosselin, Hélène	11/11
Pichette, Ronald	11/11
Perreault, Lise B.	9/11
Sarrazin, Claire ⁽³⁰⁾	10/11
St-Aubin, Jacques ⁽²⁸⁾	4/5
Yelle, Michel ⁽²⁹⁾	6/6

(28) Jacques St-Aubin a terminé son mandat le 30 août 2010.

(29) Michel Yelle a commencé son mandat le 30 août 2010.

(30) Claire Sarrazin a dû s'absenter d'une réunion pour des questions d'indépendance.

Les absences des administrateurs sont liées à des impératifs professionnels ou personnels et sont en tout temps justifiées. Aussi, lorsqu'ils s'absentent, les présidents des conseils des représentants peuvent se faire remplacer par leur vice-président du conseil des représentants qui est, par le fait même, administrateur délégué, ce qui assure une présence continue de la région.

Membres des conseils des représentants

Étant donné que 255 personnes sont visées, le conseil d'administration a décidé de publier un indice de présence aux réunions des 17 conseils des représentants.

2010	INDICE DE PRÉSENCE EN %	NOMBRE DE RÉUNIONS
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	91	9
Kamouraska et Chaudière-Appalaches	82	12
Québec-Est	88	11
Québec-Ouest et Rive-Sud	84	10
Saguenay-Lac-Saint-Jean, Charlevoix et Côte-Nord	94	8
Centre-du-Québec	88	9
Mauricie	87	10
Cantons-de-l'Est	85	9
Richelieu-Yamaska	90	12
Lanaudière	87	11
Rive-Sud de Montréal	88	11
Laval-Laurentides	90	9
Ouest de Montréal	93	9
Est de Montréal	85	11
Outaouais	96	11
Abitibi-Témiscamingue et Nord du Québec	90	11
Caisses de groupes	87	9
Ontario	93	7

Assemblée des représentants

	NOMBRE DE REPRÉSENTANTS PRÉSENTS	INDICE DE PRÉSENCE EN %
26 mars 2010	249	97
24 avril 2010	207	81
18 septembre 2010	226	88

COMITÉ DE DIRECTION DU MOUVEMENT

(composé de treize membres de la direction)

Ce comité appuie le président du conseil et chef de la direction du Mouvement et le conseil d'administration dans leur responsabilité d'assurer la direction du Mouvement. En ce sens, il appuie le conseil d'administration dans l'intégration des orientations stratégiques du réseau coopératif et des filiales et des stratégies de développement des affaires. Il a tenu 26 réunions, 4 conférences téléphoniques et 2 vidéoconférences en 2010.

Ses membres

Monique F. Leroux, chef de la direction du Mouvement et présidente du comité

Stéphane Achard, premier vice-président et directeur général, Services aux entreprises, Mouvement Desjardins

Denis Berthiaume⁽ⁱ⁾, premier vice-président et directeur général, Gestion du patrimoine et Assurance de personnes, Mouvement Desjardins

Serge Cloutier, vice-président exécutif, Soutien au développement coopératif et aux instances démocratiques, Mouvement Desjardins

Marie-Huguette Cormier, vice-présidente exécutive, Communications, Mouvement Desjardins

Normand Desautels, premier vice-président et directeur général, Services aux particuliers, Mouvement Desjardins

Jacques Dignard, premier vice-président, Capital humain et Culture, Mouvement Desjardins

Daniel Dupuis, premier vice-président, Soutien au réseau des caisses, Mouvement Desjardins

Louis-Daniel Gauvin, premier vice-président et chef de la gestion des risques, Mouvement Desjardins

Marc Laplante, premier vice-président exécutif, Stratégie, Performance et Développement, Mouvement Desjardins

Raymond Laurin, premier vice-président, Finances et Trésorerie et chef de la direction financière, Mouvement Desjardins

Robert Ouellette, premier vice-président, Technologies et Services partagés, Mouvement Desjardins

Sylvie Paquette, première vice-présidente et directrice générale, Assurance de dommages, Mouvement Desjardins

Ce comité s'est doté de comités de coordination à portée Mouvement dans les domaines suivants : actif-passif; finance et gestion intégrée des risques; ressources humaines.

(i) Bruno Morin a assumé cette fonction jusqu'au 7 septembre 2010.

Hauts dirigeants les mieux rémunérés en 2010⁽³¹⁾

	SALAIRE	PROGRAMME D'INTÉRESSEMENT		TOUTE AUTRE RÉMUNÉRATION
		VOLET ANNUEL	VOLET LONG TERME	
Monique F. Leroux Présidente du conseil d'administration et chef de la direction Mouvement Desjardins	915 712 \$	1 007 568 \$	s.o.	s.o.
Bruno Morin Premier vice-président et directeur général, Gestion du patrimoine et Assurance de personnes, Mouvement Desjardins	612 400 \$ ⁽³²⁾	481 950 \$ ⁽³³⁾	s.o.	s.o.
Marc Laplante Premier vice-président exécutif, Stratégie, Performance et Développement Mouvement Desjardins	505 949 \$	401 858 \$ ⁽³⁴⁾	150 578 \$ ⁽³⁵⁾	s.o.
Sylvie Paquette Première vice-présidente et directrice générale, Assurance de dommages Mouvement Desjardins	448 439 \$ ⁽³²⁾	283 723 \$ ⁽³⁴⁾	120 000 \$ ⁽³⁵⁾	s.o.
Normand Desautels Premier vice-président et directeur général, Services aux particuliers Mouvement Desjardins	407 643 \$	286 283 \$ ⁽³⁴⁾	122 871 \$ ⁽³⁵⁾	s.o.
Raymond Laurin Premier vice-président, Finance, Trésorerie et chef de la direction financière Mouvement Desjardins	388 701 \$	293 540 \$ ⁽³⁴⁾	116 849 \$ ⁽³⁵⁾	s.o.

s.o. : sans objet

(31) Des informations sur la rémunération des hauts dirigeants de la Caisse centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc. se trouvent à la section « Déclaration de la rémunération de la haute direction » de leurs notices annuelles respectives.

(32) La rémunération de Bruno Morin a été versée par la Caisse centrale Desjardins en contrepartie des services rendus à la Fédération et à la Caisse Centrale Desjardins et celle de Sylvie Paquette a été versée par Desjardins Groupe d'assurances générales inc. pour des services rendus à la Fédération et à Desjardins Groupe d'assurances générales inc.

(33) La rémunération incitative de Bruno Morin a été versée en totalité.

(34) Conformément aux dispositions du régime d'intéressement 2010 pour les cadres supérieurs du Mouvement Desjardins, la rémunération incitative annuelle comporte une partie annuelle fixe de 60 % du boni 2010 et une partie différée variable de 40 % de ce boni. La portion différée sera sujette à des variations futures selon la performance financière du Mouvement et ne sera gagnée qu'à la fin de la période de trois ans suivant la date de la déclaration du boni. Par conséquent, les montants indiqués ne représentent que la tranche de la rémunération incitative annuelle gagnée au cours de l'exercice 2010 qui sera payée au début de l'exercice 2011, soit la portion annuelle fixe de 60 % du boni 2010.

(35) Ces montants représentent la rémunération attribuée pour l'exercice 2010 en vertu du régime d'intéressement à long terme (Partenariat Carrière Desjardins) et deviennent payables au moment du départ pour la retraite des hauts dirigeants. Ces montants évolueront chaque année selon la performance financière du Mouvement Desjardins.